

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2069 rapportant la décision n° 1980 du 15 décembre 1966

n° 2069

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 décembre 1966

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro  
1 février 1967

### VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable-au Territoire par décret du: 18 juin 1884 : Vu le décret n9 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis : Vu l'arrêté n9 69/CAB du 24 janvier 1958 fixant les modalités d'attribution des bourses et allocations scolaires : Vu l'arrêté n°9 65/146/SPCG du 21 décembre 1965 fixant le nouveau taux annuel des bourses en faveur des étudiants de la Côte Française des Somalis poursuivant des études en métropole : Vu le procès-verbal de la Commission territoriale des bourses en date du 5 décembre 1966 : Vu la décision n° 1980 du' 1b décembre 1966 portant attribution de bourses d'études en métropole pour l'année scolaire 1966-1967 : Vu la décision n° 867/DE du 30 novembre 1966 de, M, le Directeur de l'Office de coopération et d'accueil universitaire de Paris : Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Est rapportée. pour l'année scolaire 1966-1967 la décision n° 1980 du 15 décembre 1966 en ce qui concerne Mille Hua Bach Maï.

Art. 2

- La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Chef du Territoire et par. délégation:Le Secrétaire général,Jean-Maurice COMTE.**